

# ECOLE CATHOLIQUE SAINT JEAN

1481, ancien chemin de Toulon / 83110 Sanary

Tél. 04.94.74.11.51 fax : 04.94.88.29.10

EMAIL : [stjean.83.sanary@wanadoo.fr](mailto:stjean.83.sanary@wanadoo.fr)

Etablissement Privé Catholique lié à l'état par contrat



## ANNEXE AU CONTRAT DE SCOLARISATION



### REGLEMENT FINANCIER

Année scolaire 2026 2027

#### • Préambule

Un établissement scolaire privé sous contrat d'association avec l'Etat, fonctionne essentiellement grâce à deux sources de financement :

- La **contribution financière des parents**, qui sert principalement à couvrir les dépenses liées à :
  - la construction et la rénovation des bâtiments scolaires,
  - l'enseignement religieux (animation pastorale),
  - l'acquisition de certains équipements,
- La **prise en charge par la collectivité publique** :
  - le salaire des enseignants pris en charge par l'Etat,
  - le forfait communal qui constitue un financement public obligatoire servant à couvrir les charges de fonctionnement de l'établissement scolaire (personnel non enseignant, dépenses de chauffage, entretien et maintenance des bâtiments, projets pédagogiques, éducatifs et culturels propres à l'établissement, matériels pédagogiques et administratifs, etc.) pour l'école maternelle et élémentaire.

Le coût lié à la scolarisation comprend plusieurs éléments :

- la contribution des familles ;
- les prestations annexes à la scolarité (restauration, accueil périscolaire, étude surveillée...) sont à la charge des parents.
- les adhésions volontaires aux associations qui participent à l'animation de l'établissement scolaire et notamment l'association de parents d'élèves (APEL).

#### 1. Les tarifs

##### 1.1. La contribution des familles

La contribution est mensuelle. Elle est payée de septembre à juin inclus (10 mois).

Pour la contribution des familles, vous avez le choix entre 3 tarifs :

| Elèves des classes maternelles et élémentaires | Montant de la Contribution des familles |
|------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| Contribution familiale de base                 | 94€ par mois et par élève               |
| Contribution familiale Encouragements          | 102€ par mois et par élève              |
| Contribution familiale Bienfaiteur             | 122€ par mois et par élève              |

- Réductions tarifaires pour les fratries : la contribution familiale est réduite à partir du 3<sup>ème</sup> enfant dans l'école. (3<sup>ème</sup>= 25%, 4<sup>ème</sup> et plus = 50%)

# ECOLE CATHOLIQUE SAINT JEAN

1481, ancien chemin de Toulon / 83110 Sanary



Tél. 04.94.74.11.51 fax : 04.94.88.29.10

EMAIL : [stjean.83.sanary@wanadoo.fr](mailto:stjean.83.sanary@wanadoo.fr)

Etablissement Privé Catholique lié à l'état par contrat

Il est vivement conseillé aux parents rencontrant des difficultés financières de prendre contact avec le chef d'établissement en début d'année.

## 1.2. Accueil périscolaire/Etude

Les inscriptions à l'étude ou à la garderie se font pour le trimestre et ne pourront être changés en cours de trimestre. Le ou les jours d'études doivent être fixés même pour l'option une journée par semaine.

|                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accueil périscolaire du matin pour les élèves des classes maternelles et élémentaires<br>De 07h45 à 08h00                               | <ul style="list-style-type: none"><li>- 25€ par mois</li><li>- Garderie occasionnelle du matin : 2€ par jour</li></ul>                                                                                                                                                |
| Accueil périscolaire du soir pour les élèves des classes maternelles et élémentaires<br>De 16h30 à 17h45                                | <ul style="list-style-type: none"><li>- 4 garderies par semaine : 52€/mois</li><li>- 3 garderies par semaine : 42€/mois</li><li>- 2 garderies par semaine : 32€/mois</li><li>- 1 garderie par semaine : 18€/mois</li><li>- Garderie occasionnelle : 9€/jour</li></ul> |
| Etude surveillée pour les élèves des classes élémentaires/Aide aux devoirs pour les élèves des classes élémentaires<br>de 16h30 à 17h45 | <ul style="list-style-type: none"><li>- 4 études par semaine : 75€/mois</li><li>- 3 études par semaine : 60€/mois</li><li>- 2 études par semaine : 48€/mois</li><li>- 1 étude par semaine : 26€/mois</li><li>- Etude occasionnelle : 12€/jour</li><li>-</li></ul>     |

## 1.3. PROJET GREEN SCHOOL : Anglais et développement durable. Interventions bilingues au quotidien dans toutes les classes.

La participation financière est mensuelle. Elle est payée de septembre à juin inclus (10 mois).

Participation familiale : 19€/mois

## 1.4. Restauration **Option : en cas d'inscription à la restauration à l'année**

Les inscriptions à la restauration se font pour le trimestre et ne pourront être changées en cours de trimestre. Le ou Les jours de cantine doivent être fixés même pour l'option une journée par semaine.

Les repas sont payés par forfait mensuel. Celui-ci est calculé en fonction du nombre de repas annuel. Les repas ne sont remboursés que pour les absences d'une semaine minimale en cas de maladie et sur présentation d'un certificat médical.

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Demi-pension 4 jours/semaine | - 92 €/mois |
| Demi-pension 3 jours/semaine | - 72 €/mois |
| Demi-pension 2 jours/semaine | - 52 €/mois |
| Demi-pension 1/jour/semaine  | - 30 €/mois |
| Repas occasionnel            | - 8€50/jour |
|                              | -           |

# ECOLE CATHOLIQUE SAINT JEAN

1481, ancien chemin de Toulon / 83110 Sanary



Tél. 04.94.74.11.51 fax : 04.94.88.29.10

EMAIL : [stjean.83.sanary@wanadoo.fr](mailto:stjean.83.sanary@wanadoo.fr)

Etablissement Privé Catholique lié à l'état par contrat

Il est possible d'inscrire les enfants pour des repas « occasionnels ». Le nombre de repas servis par l'entreprise CARTHIER COLLECTIVITY est confirmé la veille. Nous vous prions de tenir compte de cette contrainte pour réserver ces repas à la demande. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence pour convenance personnelle.

## 1.5. Assurance scolaire

L'école Saint Jean souscrit un contrat responsabilité civile de groupe pour tous les élèves de l'établissement auprès de la Mutuelle Saint Christophe, assureur de l'enseignement privé. L'assurance scolaire couvre votre enfant contre tout accident corporel dont il pourrait être victime dans le cadre scolaire comme en dehors.

Cette assurance est incluse dans la contribution familiale. Vous pourrez, en début d'année scolaire télécharger une attestation d'adhésion valable pour toute l'année scolaire (du 1<sup>er</sup>/09 au 31/08 suivant) ainsi que le tableau des garanties pour l'année 2024-2025.

## 1.6. Cotation Apel

L'association des parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la direction de l'établissement, de l'organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services.

Pour l'année 2024/2025 la cotation est de 25€ par famille, répartie de la façon suivante :

APEL SAINT JEAN : 10.05€

UDAPEL-URAPEL-UNAPEL : 10€

Abonnement Famille et Education : 4.95€

**Les familles ayant déjà des aînés dans un établissement catholique ne paient que la cotation due à l'APEL SAINT JEAN.**

Si vous ne souhaitez pas adhérer à l'Apel, vous devez faire part de votre refus d'adhésion.

**1.7. Cotation DDEC** : 43€ par enfant/an

**1.8. Cotation BCD (bibliothèque)** : 5€ par enfant/an.

## 2.1. Frais d'inscription ou de réinscription

Forfait de première inscription : 140€ (70€ à partir du 2<sup>ème</sup> enfant)

Forfait de réinscription : 70€

## 3.1. Impayés

L'établissement entamera un dialogue avec les responsables légaux et recherchera une solution à l'amiable pour le paiement des sommes dues.

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.